Résolutions votées par le Congrès régional belge

La fédération Belge réunie en Congrès les 24 et 25 décembre 1871,

Vu les calomnies absurdes répandues tous les jours par la presse réactionnaire qui veut faire de l'Internationale une société despotique soumise à une discipline et à un mot d'ordre partant de haut et arrivant à tous les membres par voie hiérarchique.

Considérant qu'au contraire l'Internationale voulant réagir contre le despotisme et la centralisation à toujours cru devoir conformer son organisation à ses principes.

Déclare une fois pour toutes, que l'Internationale n'est et n'a jamais été qu'un groupement de fédérations complètement autonomes ;

Que le Conseil général n'est, et n'a jamais été qu'un centre de correspondance et de renseignements.

La fédération belge engage toutes les fédérations régionales à faire la même déclaration pour confondre tous ceux qui nous représentent comme des instruments dociles entre les mains de quelques hommes.

Considérant d'un autre côté :

Que les statuts généraux de l'Internationale, faits à la naissance de l'association, et complétés un peu au hasard à chaque congrès, ne délimitent pas bien les droits des fédérations et ne correspondent pas à la pratique existante,

Déclare qu'il y à lieu d'entreprendre une révision sérieuse des statuts.

En conséquence :

La fédération belge charge le Conseil belge de faire un projet de nouveaux statuts et de le publier, pour qu'il soit discuté dans les sections et ensuite au prochain congrès belge; le projet sera soumis au prochain Congrès international.

La fédération belge engage les autres fédérations régionales à faire de même, afin que le prochain Congrès international puisse conclure le pacte définitif de la fédération.